

---

---

**Technologies de l'information —  
Interconnexion de systèmes ouverts  
(OSI) — L'annuaire: Cadre général  
des certificats de clé publique et d'attribut**

*Information technology — Open Systems Interconnection — The Directory:  
Public-key and attribute certificate frameworks*

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9594-8:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3a20f798-ce69-437d-9e6c-0f7ef017fce7/iso-iec-9594-8-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3a20f798-ce69-437d-9e6c-0f7ef017fce7/iso-iec-9594-8-2001>

**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 9594-8:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3a20f798-ce69-437d-9e6c-0f7ef017fcef/iso-iec-9594-8-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3a20f798-ce69-437d-9e6c-0f7ef017fcef/iso-iec-9594-8-2001>

© ISO/CEI 2001

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Version française parue en 2002

Imprimé en Suisse

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	ix
SECTION 1 – GÉNÉRALITÉS.....	1
1    Domaine d'application.....	1
2    Références normatives.....	2
2.1   Recommandations   Normes internationales identiques.....	2
2.2   Paires de Recommandations   Normes internationales équivalentes par leur contenu technique.....	3
3    Définitions.....	3
3.1   Définitions relatives à l'architecture de sécurité du modèle de référence OSI.....	3
3.2   Définitions relatives au modèle d'annuaire.....	4
3.3   Définitions.....	4
4    Abréviations.....	6
5    Conventions.....	7
6    Aperçu général des cadres.....	8
6.1   Signatures numériques.....	9
SECTION 2 – CADRE DE CERTIFICAT DE CLÉ PUBLIQUE.....	11
7    Clés publiques et certificats de clé publique.....	11
7.1   Génération de paires de clés.....	16
7.2   Création d'un certificat de clé publique.....	16
7.3   Validité des certificats.....	17
8    Certificat de clé publique et extensions de liste CRL.....	19
8.1   Traitement de la politique.....	20
8.1.1   Politique de certificat.....	20
8.1.2   Certification croisée.....	20
8.1.3   Mappage de politique.....	21
8.1.4   Traitement de l'itinéraire de certification.....	22
8.1.5   Certificats auto-émis.....	22
8.2   Extensions d'informations de clé et de politique.....	23
8.2.1   Expression des besoins.....	23
8.2.2   Champs d'extension de clé publique et de liste CRL.....	23
8.2.2.1   Extension d'identificateur de clé d'autorité.....	24
8.2.2.2   Extension d'identificateur de clé de sujet.....	24
8.2.2.3   Extension d'utilisation de clé.....	24
8.2.2.4   Extension d'utilisation de clé étendue.....	25
8.2.2.5   Extension de durée d'utilisation de clé privée.....	26
8.2.2.6   Extension de politiques de certificat.....	26
8.2.2.7   Extensions de mappage de politique.....	27
8.3   Extensions d'information de sujet et d'émetteur.....	28
8.3.1   Expression des besoins.....	28
8.3.2   Champs d'extension de certificat et de liste CRL.....	28
8.3.2.1   Extension d'autre nom de sujet.....	28
8.3.2.2   Extension d'autre nom d'émetteur.....	29
8.3.2.3   Extension d'attributs d'annuaire du sujet.....	30
8.4   Extensions de contrainte d'itinéraire de certification.....	30
8.4.1   Expression des besoins.....	30
8.4.2   Champs d'extension de certificat.....	31
8.4.2.1   Extension de contraintes de base.....	31
8.4.2.2   Extension de contraintes de nom.....	32
8.4.2.3   Extension de contraintes de politique.....	33
8.4.2.4   Extension d'inhibition de la valeur spéciale "toute politique".....	33
8.5   Extensions de liste CRL de base.....	34
8.5.1   Expression des besoins.....	34
8.5.2   Champs d'extension de liste CRL et d'élément de liste.....	34

	<i>Page</i>
8.5.2.1	Extension de numéro de liste CRL ..... 35
8.5.2.2	Extension de code motif ..... 35
8.5.2.3	Extension de code d'instruction de mise en attente ..... 36
8.5.2.4	Extension de date de non validité ..... 36
8.5.2.5	Extension de domaine d'application de liste CRL ..... 36
8.5.2.6	Extension de référence de statut ..... 39
8.5.2.7	Extension d'identificateur de flux de liste CRL ..... 40
8.5.2.8	Extension de liste ordonnée ..... 40
8.5.2.9	Extensions d'informations delta ..... 41
8.6	Points de répartition de liste CRL et extensions delta de liste CRL ..... 41
8.6.1	Expression des besoins ..... 41
8.6.2	Point de répartition de liste CRL et champs d'extension de liste CRL delta ..... 42
8.6.2.1	Extension de point de répartition de liste CRL ..... 42
8.6.2.2	Extension de point de répartition émetteur ..... 43
8.6.2.3	Extension d'émetteur de certificat ..... 44
8.6.2.4	Extension d'indicateur de liste CRL delta ..... 44
8.6.2.5	Extension de mise à jour de base ..... 45
8.6.2.6	Extension de liste CRL la plus récente ..... 45
9	Relations entre la liste CRL delta et la liste de base ..... 45
10	Procédure de traitement de l'itinéraire de certification ..... 46
10.1	Informations d'entrée du traitement d'itinéraire ..... 47
10.2	Informations de sortie du traitement d'itinéraire ..... 47
10.3	Variables de traitement d'itinéraire ..... 47
10.4	Etape d'initialisation ..... 48
10.5	Traitement de certificat ..... 48
10.5.1	Vérification de base des certificats ..... 48
10.5.2	Traitement des certificats intermédiaires ..... 49
10.5.3	Traitement des indicateurs de politique explicite ..... 50
10.5.4	Traitement final ..... 50
11	Schéma d'annuaire d'infrastructures PKI ..... 51
11.1	Classes d'objets et formes de nom d'annuaire d'infrastructure PKI ..... 51
11.1.1	Classe d'objets "utilisateur d'infrastructure PKI" ..... 51
11.1.2	Classe d'objets "autorité de certification d'infrastructure PKI" ..... 51
11.1.3	Classe d'objets et forme de nom de points de répartition de liste CRL ..... 51
11.1.4	Classe d'objets "liste CRL delta" ..... 51
11.1.5	Classe d'objets "politique de certificat et déclaration de pratique de certification" ..... 52
11.1.6	Classe d'objets "itinéraire de certificat d'infrastructure PKI" ..... 52
11.2	Attributs "répertoire d'infrastructure PKI" ..... 52
11.2.1	Attribut "certificat d'utilisateur" ..... 52
11.2.2	Attribut "certificat d'autorité de certification" ..... 52
11.2.3	Attribut "paire de certificats croisés" ..... 52
11.2.4	Attribut "liste de révocation de certificat" ..... 53
11.2.5	Attribut "liste de révocation d'autorité" ..... 53
11.2.6	Attribut "liste delta de révocation" ..... 53
11.2.7	Attribut "algorithmes pris en charge" ..... 53
11.2.8	Attribut "déclaration de pratique de certification" ..... 54
11.2.9	Attribut "politique de certificat" ..... 54
11.2.10	Attribut "itinéraire d'infrastructure PKI" ..... 54
11.3	Règles de concordance d'annuaire d'infrastructure PKI ..... 55
11.3.1	Concordance exacte de certificat ..... 55
11.3.2	Concordance de certificat ..... 55
11.3.3	Concordance exacte de paire de certificats ..... 56
11.3.4	Concordance de paire de certificats ..... 57
11.3.5	Concordance exacte de liste de certificats ..... 57
11.3.6	Concordance de liste de certificats ..... 57
11.3.7	Concordance d'identificateur d'algorithme ..... 58
11.3.8	Concordance de politique ..... 58
11.3.9	Concordance d'itinéraire PKI ..... 58

	<i>Page</i>
SECTION 3 – CADRE DE CERTIFICAT D'ATTRIBUT.....	59
12 Certificats d'attribut .....	59
12.1 Structure du certificat d'attribut.....	60
12.2 Itinéraires de certificat d'attribut.....	62
13 Relations entre l'autorité d'attribut, la source d'autorité et l'autorité de certification .....	62
13.1 Privilège dans les certificats d'attribut.....	63
13.2 Privilège dans des certificats de clé publique .....	63
14 Modèles d'infrastructure PMI .....	64
14.1 Modèle général .....	64
14.1.1 Infrastructure PMI dans le contexte de contrôle d'accès.....	65
14.1.2 Infrastructure PMI dans un contexte de non-répudiation .....	65
14.2 Modèle de contrôle d'accès.....	66
14.3 Modèle de délégation .....	66
14.4 Modèle de rôles .....	67
14.4.1 Attribut "rôle" .....	68
15 Extensions de certificat de gestion de privilège.....	68
15.1 Extensions de gestion de privilège de base.....	69
15.1.1 Définition des besoins .....	69
15.1.2 Champs de gestion d'extension de privilège de base .....	69
15.1.2.1 Extension de spécification de durée .....	69
15.1.2.2 Extension d'informations de cible.....	70
15.1.2.3 Extension de notification d'utilisateur .....	70
15.1.2.4 Extension de politiques de privilège acceptable.....	71
15.2.2.1 Extension de point de répartition de liste CRL.....	71
15.2.2.2 Extension d'absence d'informations de révocation .....	72
15.3.2.1 Extension d'identificateur de source d'autorité .....	72
15.3.2.2 Extension de descripteur d'attribut .....	73
15.4.2.1 Extension d'identificateur de certificat de spécification de rôle .....	74
15.5.2.1 Extension de contraintes d'attribut de base.....	75
15.5.2.2 Extension de contraintes de nom délégué.....	77
15.5.2.3 Extension de politiques de certificat acceptable.....	77
15.5.2.4 Extension d'identificateur d'autorité d'attribut .....	78
15.2 Extensions de révocation de privilège.....	71
15.2.1 Définition des besoins .....	71
15.2.2 Champs d'extension de révocation de privilège.....	71
15.3 Extensions de source d'autorité .....	72
15.3.1 Définition des besoins .....	72
15.3.2 Champs d'extension de source d'autorité .....	72
15.4 Extensions de rôle .....	74
15.4.1 Définition des besoins .....	74
15.4.2 Champs d'extension de rôle .....	74
15.5 Extensions de délégation .....	75
15.5.1 Définition des besoins .....	75
15.5.2 Champs d'extension de délégation.....	75
16 Procédure de traitement d'itinéraire de privilège .....	79
16.1 Procédure de traitement de base .....	79
16.2 Procédure de traitement d'itinéraire de privilège .....	80
16.3 Procédure de traitement de délégation.....	80
16.3.1 Vérification de l'intégrité des données de la règle de hiérarchie .....	81
16.3.2 Etablir un itinéraire de délégation valide.....	81
16.3.3 Vérification de la délégation de privilège.....	81
16.3.4 Détermination de la réussite ou de l'échec.....	81

	<i>Page</i>
17 Schéma d'annuaire PMI .....	82
17.1 Classes d'objets "annuaire PMI" .....	82
17.1.1 Classe d'objets "utilisateur d'infrastructure PMI" .....	82
17.1.2 Classe d'objets "autorité d'attribut d'infrastructure PMI" .....	82
17.1.3 Classe d'objets "source d'autorité d'infrastructure PMI" .....	82
17.1.4 Classe d'objets "certificat d'attribut de point de répartition de liste CRL" .....	82
17.1.5 Classe d'objets "itinéraire de délégation d'infrastructure PMI" .....	83
17.1.6 Classe d'objets "politique de privilège" .....	83
17.2 Attributs d'annuaire d'infrastructure PMI .....	83
17.2.1 Attribut "certificat d'attribut" .....	83
17.2.2 Attribut "certificats d'autorité d'attribut" .....	83
17.2.3 Attribut "certificat de descripteur d'attribut" .....	83
17.2.4 Attribut "liste de révocation de certificat d'attribut" .....	83
17.2.5 Attribut "liste de révocation de certificat d'autorité d'attribut" .....	84
17.2.6 Attribut "itinéraire de délégation" .....	84
17.2.7 Attribut "politique de privilège" .....	84
17.3 Règles de concordance de répertoire d'infrastructure PMI .....	84
17.3.1 Concordance exacte de certificat d'attribut .....	84
17.3.2 Concordance de certificat d'attribut .....	85
17.3.3 Concordance détenteur/émetteur .....	85
17.3.4 Concordance d'itinéraire de délégation .....	85
SECTION 4 – UTILISATION DES CADRES DE CLÉ PUBLIQUE ET DE CERTIFICAT D'ATTRIBUT PAR L'ANNUAIRE .....	86
18 Authentification de l'annuaire .....	86
18.1 Procédure d'authentification simple .....	86
18.1.1 Générations d'informations d'identification protégées .....	87
18.1.2 Procédure d'authentification simple protégée .....	87
18.1.3 Type d'attribut "mot de passe utilisateur" .....	88
18.2 Authentification forte .....	88
18.2.1 Obtention de certificats de clé publique à partir de l'annuaire .....	89
18.2.2 Procédures d'authentification forte .....	91
18.2.1.1 Exemple .....	90
18.2.2.1 Authentification en un temps .....	92
18.2.2.2 Authentification en deux temps .....	93
18.2.2.3 Authentification en trois temps .....	94
19 Contrôle d'accès .....	94
20 Protection des opérations d'annuaire .....	95
Annexe A – Cadres de certificats d'attribut et de clé publique .....	96
Annexe B – Règles de génération et de traitement des listes CRL .....	114
B.1 Introduction .....	114
B.1.1 Types de liste CRL .....	114
B.1.2 Traitement de liste CRL .....	115
B.2 Détermination des paramètres pour les listes CRL .....	115
B.3 Détermination des listes CRL nécessaires .....	116
B.3.1 Entité finale avec point de répartition de liste CRL critique .....	116
B.3.2 Entité finale sans point de répartition de liste CRL critique .....	116
B.3.3 Autorité de certification avec point de répartition de liste CRL critique .....	117
B.3.4 Autorité de certification sans point de répartition de liste CRL critique .....	117
B.4 Extraction des listes CRL .....	117
B.5 Traitement des listes CRL .....	117
B.5.1 Validation du domaine d'application de liste CRL .....	118
B.5.2 Validation du domaine d'application de liste CRL delta .....	119
B.5.3 Vérification de validité et d'actualité de la liste CRL de base .....	120
B.5.4 Validité et vérifications de la liste CRL delta .....	121
B.5.1.1 Liste CRL complète .....	118
B.5.1.2 Liste EPRL complète .....	118
B.5.1.3 Liste CARL complète .....	119
B.5.1.4 Liste CRL, EPRL ou CARL basée sur un point de répartition .....	119

	<i>Page</i>
Annexe C – Exemples d'émission de liste CRL delta .....	122
C.1 Introduction .....	122
Annexe D – Exemples de définition de politique de privilège et d'attribut de privilège .....	124
D.1 Introduction .....	124
D.2 Exemples de syntaxes .....	124
D.2.1 Premier exemple .....	124
D.2.2 Deuxième exemple .....	126
D.3 Exemple d'attribut de privilège .....	128
Annexe E – Introduction à la cryptographie avec clé publique .....	129
Annexe F – Définition de référence des identificateurs d'objet d'algorithme .....	131
Annexe G – Exemples d'utilisation de contraintes d'itinéraire de certification .....	132
G.1 Exemple 1: utilisation de contraintes de base .....	132
G.2 Exemple 2: utilisation de contraintes nominatives .....	132
G.3 Exemple 3: utilisation de mappage de politiques et de contraintes de politiques .....	132
Annexe H – Liste alphabétique des définitions des éléments d'information .....	134
Annexe I – Amendements et corrigenda .....	137

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9594-8:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3a20f798-ce69-437d-9e6c-0f7ef017fce7/iso-iec-9594-8-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3a20f798-ce69-437d-9e6c-0f7ef017fce7/iso-iec-9594-8-2001>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

Il convient que les utilisateurs de la présente partie de l'ISO/CEI 9594, et ceux la mettant en application, notent l'existence d'une procédure de «résolution de défaut» dans l'ISO/CEI JTC 1 pour identifier et corriger les erreurs dans les Normes internationales, par la publication de Rectificatifs techniques. Des corrections identiques sont faites aux Recommandations UIT-T correspondantes dans des Corrigenda et peuvent aussi être faites sous la forme de Guides de mise en application. Le détail des Rectificatifs techniques aux Normes internationales est disponible sur le site Web de l'ISO; les Rectificatifs techniques publiés peuvent être obtenus dans le magasin en ligne de l'ISO, ou auprès des comités nationaux de l'ISO ou de la CEI. Les Corrigenda et Guides de mise en application aux Recommandations UIT-T peuvent être obtenus sur le site Web de l'UIT-T.

La Norme internationale ISO/CEI 9594-8 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 6, *Téléinformatique*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié en tant que Recommandation UIT-T X.509.

Cette quatrième édition constitue une révision technique de la troisième édition (ISO/CEI 9594-8:1998), qui est provisoirement retenue pour pouvoir être utilisée. Elle incorpore aussi le Rectificatif 1:2000.

L'ISO/CEI 9594 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — L'annuaire*:

- *Partie 1: Aperçu général des concepts, modèles et services*
- *Partie 2: Les modèles*
- *Partie 3: Définition du service abstrait*
- *Partie 4: Procédures pour le fonctionnement réparti*
- *Partie 5: Spécification du protocole*
- *Partie 6: Types d'attributs sélectionnés*
- *Partie 7: Classes d'objets sélectionnées*
- *Partie 8: Cadre général des certificats de clé publique et d'attribut*
- *Partie 9: Duplication*
- *Partie 10: Utilisation de la gestion-systèmes pour l'administration de l'annuaire*

Les annexes A, B et F constituent un élément normatif de la présente partie de l'ISO/CEI 9594. Les annexes C, D, E, G, H et I sont données uniquement à titre d'information.

## Introduction

La présente Recommandation | Norme internationale, associée à d'autres Recommandations | Normes internationales, a été produite en vue de faciliter l'interconnexion de systèmes de traitement de l'information pour la fourniture de services d'annuaire. Un ensemble de tels services, associés aux informations qu'ils détiennent, peut être considéré comme une entité intégrée, appelée *annuaire*. Les informations détenues par l'annuaire, appelées collectivement base d'information d'annuaire (DIB) sont utilisées en général pour faciliter les communications s'effectuant entre, ou concernant, des objets, tels que des entités d'application, des individus, des terminaux et des listes de répartition.

L'annuaire joue un rôle important dans l'interconnexion des systèmes ouverts; moyennant un minimum d'accords techniques en dehors des normes d'interconnexion proprement dites, il a pour but de permettre l'interconnexion de systèmes de traitement de l'information:

- de fournisseurs divers;
- sous des responsabilités de gestion diverses;
- de niveaux de complexité divers;
- d'âges divers.

De nombreuses applications ont des besoins de sécurité pour se protéger contre des menaces portant sur la communication des informations. Pratiquement tous les services de sécurité font appel à la connaissance fiable des identités des participants de la communication, c'est-à-dire à leur authentification.

La présente Recommandation | Norme internationale définit un cadre pour des certificats de clé publique. Ce cadre comprend la spécification des objets de données utilisés pour représenter les certificats proprement dits ainsi que les notifications de révocation de certificats émis et auxquels il ne doit plus être fait confiance. Le cadre de certificat de clé publique décrit dans la présente Spécification définit certains composants critiques d'une infrastructure de clé publique (PKI), mais pas la totalité d'une telle infrastructure. La présente Spécification fournit toutefois une base permettant d'édifier des infrastructures PKI complètes et leurs spécifications.

La présente Recommandation | Norme internationale définit de même un cadre pour des certificats d'attribut. Ce cadre contient la spécification des objets de données utilisés pour représenter les certificats proprement dits, ainsi que les notifications de révocation de certificat émis auxquels il ne doit plus être fait confiance. Le cadre de certificat d'attribut décrit dans la présente Spécification définit certains composants critiques d'une infrastructure de gestion de privilège (PMI), mais pas la totalité d'une telle infrastructure. La présente Spécification fournit toutefois une base permettant d'édifier des infrastructures PMI complètes et leurs spécifications.

Sont définis également les objets d'informations permettant de stocker les objets d'infrastructure PKI et PMI dans l'annuaire et de comparer des valeurs présentées avec les valeurs stockées.

La présente Recommandation | Norme internationale définit également un cadre pour la fourniture de services d'authentification par l'annuaire au bénéfice de ses utilisateurs.

La présente Recommandation | Norme internationale fournit les cadres de base permettant la définition de profils industriels par d'autres organismes de normalisation et par des forums industriels. L'utilisation d'un grand nombre des fonctionnalités optionnelles figurant dans ces cadres peut être rendue obligatoire dans certains environnements au moyen de profils. Cette quatrième édition révisé et étend sur le plan technique la troisième édition de la présente Recommandation | Norme internationale mais ne la remplace pas. Des implémentations peuvent continuer à déclarer la conformité avec la troisième édition. Cette dernière ne sera toutefois plus prise en charge à partir d'une certaine date (c'est-à-dire que les comptes rendus de faute ne seront plus traités). Il est recommandé que les implémentations se conforment à la présente quatrième édition, et ce dès que possible.

La présente quatrième édition spécifie la version 1 et la version 2 des protocoles d'annuaire.

Les première et deuxième éditions ne spécifiaient que la version 1. La plupart des services et des protocoles spécifiés dans la présente édition sont conçus pour fonctionner dans le cadre de la version 1. Toutefois, certains services et protocoles améliorés – les erreurs signées, par exemple – ne fonctionneront que si toutes les entités de l'annuaire qui participent à l'opération ont négocié la version 2. Quelle que soit la version qui a été négociée, les différences entre les services et entre les protocoles définis dans les quatre éditions, à l'exception de celles qui s'appliquent expressément à la version 2, sont prises en compte selon les règles d'extensibilité définies dans la présente édition de la Recommandation UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5.

L'Annexe A, qui fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, fournit le module ASN.1 contenant toutes les définitions associées au cadre d'authentification.

L'Annexe B, qui fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, fournit des règles de génération et de traitement des listes de révocation de certificat.

## ISO/CEI 9594-8:2001(F)

L'Annexe C, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, fournit des exemples d'émission de liste CRL delta.

L'Annexe D, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, fournit des exemples de syntaxe de politiques de privilège et des exemples d'attribut de privilèges.

L'Annexe E, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, constitue une introduction au chiffrement avec clé publique.

L'Annexe F, qui fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, définit les identificateurs d'objets attribués aux algorithmes d'authentification et de chiffrement, en l'absence d'un enregistrement formel.

L'Annexe G, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, contient des exemples d'utilisation de contraintes de certification d'itinéraire.

L'Annexe H, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, contient les définitions des éléments d'information par ordre alphabétique.

L'Annexe I, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, fournit la liste des amendements et des comptes rendus d'erreur qui ont été incorporés dans cette édition de la présente Recommandation | Norme internationale.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9594-8:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3a20f798-ce69-437d-9e6c-0f7ef017fcef/iso-iec-9594-8-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3a20f798-ce69-437d-9e6c-0f7ef017fcef/iso-iec-9594-8-2001>

## NORME INTERNATIONALE

## RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION  
DES SYSTÈMES OUVERTS – L'ANNUAIRE: CADRE GÉNÉRAL  
DES CERTIFICATS DE CLÉ PUBLIQUE ET D'ATTRIBUT**

## SECTION 1 – GÉNÉRALITÉS

**1 Domaine d'application**

La présente Recommandation | Norme internationale traite de certains besoins de sécurité dans les domaines de l'authentification et d'autres services de sécurité, en fournissant un ensemble de cadres sur la base desquels il est possible d'édifier des services complets. La présente Recommandation | Norme internationale définit de manière plus spécifique les cadres suivants:

- certificats de clé publique;
- certificats d'attribut;
- services d'authentification.

Le cadre de certificat de clé publique défini dans la présente Recommandation | Norme internationale englobe la définition des objets d'information pour une infrastructure de clé publique (PKI, *public key infrastructure*), incluant les certificats de clé publique et les listes de révocation de certificat (CRL, *certificate revocation list*). Le cadre de certificat d'attribut englobe la définition des objets d'information pour une infrastructure de gestion de privilège (PMI, *privilege management infrastructure*), incluant les certificats d'attribut et la liste de révocation de certificat d'attribut (ACRL, *attribute certificate revocation list*). La présente Spécification fournit également le cadre pour l'émission, la gestion, l'utilisation et la révocation de certificats. Les formats définis pour les deux types de certificats et pour tous les types de liste de révocation prévoient un procédé d'extension. La présente Recommandation | Norme internationale contient également un ensemble d'extensions normalisées pour chaque type; il est prévu que cet ensemble sera d'une utilité générale pour un certain nombre d'infrastructures PKI et PMI. Les composants du schéma, englobant les classes d'objets, les types d'attribut et les règles de concordance pour le stockage des objets PKI et PMI dans l'annuaire font partie de la présente Recommandation | Norme internationale. Il est prévu que d'autres organismes de normalisation (par exemple le comité TC 68 de l'ISO, l'IETF, etc.) définiront des éléments d'infrastructure PKI et PMI supplémentaires qui sortent de ces cadres, tels que les protocoles de gestion de clé et de certificat, les protocoles opérationnels ou d'autres certificats et extensions de liste CRL.

Le procédé d'authentification défini dans la présente Recommandation | Norme internationale possède un caractère générique et peut s'appliquer à une variété d'applications et d'environnements.

L'annuaire utilise les certificats de clé publique et les certificats d'attribut; le cadre d'utilisation de ces fonctionnalités par l'annuaire est également défini dans la présente Recommandation | Norme internationale. L'annuaire utilise une technologie de clé publique avec certificats pour fournir une authentification forte et des opérations avec signature et/ou chiffrement, ainsi que pour stocker des données signées et/ou chiffrées. Il peut utiliser des certificats d'attribut pour fournir un contrôle d'accès basé sur des règles. Bien que le cadre correspondant soit fourni dans la présente Spécification, la définition complète de l'utilisation de l'annuaire, des services associés qu'il fournit et de ses composants font l'objet d'une définition dans un ensemble complet de spécifications de l'annuaire.

La présente Recommandation | Norme internationale précise également les points suivants dans le cadre des services d'authentification:

- spécification du format des informations d'authentification contenues dans l'annuaire;
- description de la manière dont les informations d'authentification peuvent être obtenues à partir de l'annuaire;
- énoncé des hypothèses faites sur la manière dont les informations d'authentification sont créées et placées dans l'annuaire;
- définition de trois modes d'utilisation possibles des informations d'authentification par des applications en vue d'effectuer l'authentification et la description de la manière dont d'autres services de sécurité peuvent être pris en charge par une authentification.

La présente Recommandation | Norme internationale décrit deux niveaux d'authentification: l'authentification simple utilisant un mot de passe pour vérifier l'identité déclarée et l'authentification forte nécessitant des justificatifs créés au moyen de méthodes de chiffrement. L'authentification simple fournit une certaine protection contre les accès non autorisés, mais seule l'authentification forte devrait être utilisée pour fournir la base de services fiables. Elle n'est pas conçue pour établir de ce fait un cadre d'authentification, mais peut être utilisée d'une manière générale pour des applications qui considèrent ces procédés comme adéquats.

L'authentification (comme d'autres services de sécurité) peut uniquement être fournie dans le contexte de la définition d'une politique de sécurité. Les utilisateurs d'une application ont la charge de définir leur propre politique de sécurité, pouvant être soumise aux contraintes des services fournis dans le cadre d'une norme.

Les normes de définition d'applications utilisant le cadre d'authentification ont la charge de spécifier les échanges de protocole nécessaires pour réaliser une authentification basée sur les informations d'authentification obtenues à partir de l'annuaire. Le protocole d'accès à l'annuaire (DAP, *directory access protocol*) utilisé par les applications pour obtenir des justificatifs à partir de l'annuaire est spécifié dans la Rec. UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5.

## 2 Références normatives

Les Recommandations et Normes internationales suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation | Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et Normes sont sujettes à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Recommandation sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et Normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur. Le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT-T tient à jour une liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur.

### 2.1 Recommandations Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.411 (1999) | ISO/CEI 10021-4:1999, *Technologies de l'information – Systèmes de messagerie: système de transfert de messages: définition et procédures du service abstrait.*
- Recommandation UIT-T X.500 (2001) | ISO/CEI 9594-1:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: aperçu général des concepts, modèles et services*<sup>1)</sup>.
- Recommandation UIT-T X.501 (2001) | ISO/CEI 9594-2:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: les modèles.*
- Recommandation UIT-T X.511 (2001) | ISO/CEI 9594-3:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: définition du service abstrait.*
- Recommandation UIT-T X.518 (2001) | ISO/CEI 9594-4:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: procédures pour le fonctionnement réparti.*
- Recommandation UIT-T X.519 (2001) | ISO/CEI 9594-5:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: spécification du protocole.*
- Recommandation UIT-T X.520 (2001) | ISO/CEI 9594-6:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: types d'attributs sélectionnés.*
- Recommandation UIT-T X.521 (2001) | ISO/CEI 9594-7:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: classes d'objets sélectionnées.*
- Recommandation UIT-T X.525 (2001) | ISO/CEI 9594-9:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: duplication.*
- Recommandation UIT-T X.530 (2001) | ISO/CEI 9594-10:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: utilisation de la gestion-systèmes pour l'administration de l'annuaire.*
- Recommandation CCITT X.660 (1992) | ISO/CEI 9834-1:1993, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – procédures pour le fonctionnement des autorités d'enregistrement OSI: Procédures générales.*

<sup>1)</sup> Pour chacune des Recommandations de la série X.500 | parties 9594 référencées dans cet article, il convient d'utiliser la quatrième édition de ces spécifications dès qu'elle sera publiée.

- Recommandation UIT-T X.680 (1997) | ISO/CEI 8824-1:1998, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification de la notation de base.*
- Recommandation UIT-T X.681 (1997) | ISO/CEI 8824-2:1998, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification des objets informationnels.*
- Recommandation UIT-T X.682 (1997) | ISO/CEI 8824-3:1998, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification des contraintes.*
- Recommandation UIT-T X.683 (1997) | ISO/CEI 8824-4:1998, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: paramétrage des spécifications de la notation de syntaxe abstraite numéro un.*
- Recommandation UIT-T X.690 (1997) | ISO/CEI 8825-1:1998, *Technologies de l'information – Règles de codage ASN.1: spécification des règles de codage de base, des règles de codage canoniques et des règles de codage distinctives.*
- Recommandation UIT-T X.691 (1997) | ISO/CEI 8825-2:1998, *Technologies de l'information – Règles de codage ASN.1: spécification des règles de codage compact.*
- Recommandation UIT-T X.812 (1995) | ISO/CEI 10181-3:1996, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Cadres de sécurité pour les systèmes ouverts: cadre de contrôle d'accès.*
- Recommandation UIT-T X.813 (1996) | ISO/CEI 10181-4:1997, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Cadres de sécurité pour les systèmes ouverts: non-répudiation.*
- Recommandation UIT-T X.880 (1994) | ISO/CEI 13712-1:1995, *Technologies de l'information – Opérations distantes: concepts, modèle et notation.*
- Recommandation UIT-T X.881 (1994) | ISO/CEI 13712-2:1995, *Technologies de l'information – Opérations distantes: réalisations OSI – Définition du service de l'élément de service d'opérations distantes.*

## iTeh STANDARD PREVIEW

### 2.2 Paires de Recommandations (Normes internationales équivalentes par leur contenu technique)

- Recommandation CCITT X.800 (1991), *Architecture de sécurité pour l'interconnexion en systèmes ouverts d'applications du CCITT.* [ISO/IEC 9594-8:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/207957e6-694373d-9a6e-1199/systems-de-traitement-de-l'information-2001/interconnexion-de-systemes-ouverts-modele-de-reference-de-base-partie-2-architecture-de-securite-2001)
- ISO 7498-2:1989, *Systemes de traitement de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Modèle de référence de base – Partie 2: Architecture de sécurité.* [ISO/IEC 9594-8:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/207957e6-694373d-9a6e-1199/systems-de-traitement-de-l'information-2001/interconnexion-de-systemes-ouverts-modele-de-reference-de-base-partie-2-architecture-de-securite-2001)

## 3 Définitions

Pour les besoins de la présente Recommandation UIT-T | Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

### 3.1 Définitions relatives à l'architecture de sécurité du modèle de référence OSI

Les termes suivants sont définis dans la Rec. CCITT X.800 | ISO 7498-2:

- a) asymétrique (chiffrement);
- b) échange d'authentifications;
- c) information d'authentification;
- d) confidentialité;
- e) justificatifs (ou habilitation);
- f) cryptographie;
- g) authentification de l'origine des données;
- h) déchiffrement;
- i) chiffrement;
- j) clé;
- k) mot de passe;
- l) authentification de l'entité homologue;
- m) symétrique (chiffrement).

## 3.2 Définitions relatives au modèle d'annuaire

Les termes suivants sont définis dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2:

- a) attribut;
- b) base d'informations d'annuaire;
- c) arbre d'informations d'annuaire;
- d) agent de système d'annuaire;
- e) agent d'utilisateur d'annuaire;
- f) nom distinctif;
- g) entrée;
- h) objet;
- i) racine.

## 3.3 Définitions

Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale les termes suivants sont définis:

**3.3.1 certificat d'attribut:** structure de donnée, portant la signature numérique d'une autorité d'attribut, qui lie certaines valeurs d'attribut à des informations d'identification concernant son détenteur.

**3.3.2 autorité d'attribut (AA):** autorité qui attribue des privilèges par l'émission de certificats d'attribut.

**3.3.3 liste de révocation d'autorité d'attribut (AARL, *attribute authority revocation list*):** liste de révocation contenant une liste de références de certificats d'attribut concernant des autorités d'attribut qui ne sont plus considérées comme valides par l'autorité émettrice.

**3.3.4 liste de révocation de certificat d'attribut (ACRL, *attribute certificate revocation list*):** liste de révocation contenant une liste de références de certificats d'attribut qui ne sont plus considérés comme valides par l'autorité émettrice.

**3.3.5 jeton d'authentification; jeton:** information véhiculée pendant un échange d'authentification forte et pouvant être utilisée pour authentifier son émetteur.

**3.3.6 autorité:** entité responsable de l'émission de certificats. La présente Spécification définit les deux types suivants: les autorités de certification émettant des certificats de clé publique et les autorités d'attribut émettant des certificats d'attribut.

**3.3.7 certificat d'autorité:** certificat émis à destination d'une autorité (par exemple, une autorité de certification ou une autorité d'attribut).

**3.3.8 liste CRL de base:** liste CRL utilisée comme base pour la création d'une liste dCRL.

**3.3.9 certificat d'autorité de certification:** certificat émis par une autorité de certification pour une autre autorité de certification.

**3.3.10 politique de certificat:** ensemble nommé de règles indiquant la possibilité d'appliquer un certificat pour une communauté particulière et/ou une classe d'applications particulière avec des besoins de sécurité communs. Une politique de certificat particulière peut, par exemple, indiquer la possibilité d'application d'un certificat pour des transactions avec échange de données électroniques pour le commerce de biens dans une fourchette de prix donnée.

**3.3.11 liste de révocation de certificat (CRL, *certificate revocation list*):** liste signée indiquant un ensemble de certificats qui ne sont plus considérés comme valides par leur émetteur. Certains types de listes CRL spécifiques sont définis en plus du type générique de liste CRL, pour couvrir des domaines particuliers.

**3.3.12 utilisateur de certificat:** entité qui a besoin de connaître avec certitude la clé publique d'une autre entité.

**3.3.13 numéro de série de certificat:** valeur entière, non ambiguë pour l'autorité émettrice, qui est associée de manière biunivoque à un certificat émis par cette autorité de certification.

**3.3.14 système utilisant des certificats:** implémentation de celles des fonctions définies dans la présente Spécification d'annuaire qui sont mises en œuvre par un utilisateur de certificat.

**3.3.15 validation de certificat:** processus consistant à s'assurer qu'un certificat était valide à un instant donné, impliquant éventuellement la construction et le traitement d'un itinéraire de certification avec la garantie que tous les certificats de l'itinéraire étaient valides (c'est-à-dire, non caducs ou révoqués) à l'instant donné.

- 3.3.16 autorité de certification (CA, *certification authority*):** autorité jouissant de la confiance d'un ou de plusieurs utilisateurs pour la création et l'attribution de certificats. L'autorité de certification peut, de manière optionnelle, créer les clés des utilisateurs.
- 3.3.17 liste de révocation d'autorité de certification (CARL, *certification authority revocation list*):** liste de révocation contenant une liste de certificats de clé publique émise pour des autorités de certification qui ne sont plus considérées comme valides par l'émetteur du certificat.
- 3.3.18 itinéraire de certification:** séquence ordonnée de certificats concernant des objets contenus dans l'arbre DIT et qui peuvent être traités à partir de la clé publique de l'objet initial de l'itinéraire pour obtenir l'objet final de cet itinéraire.
- 3.3.19 point de répartition de liste CRL:** élément de dictionnaire ou autre source de distribution de listes CRL; une telle liste distribuée par le biais d'un point de répartition de liste CRL peut contenir des éléments révoquant uniquement un sous-ensemble de la totalité des certificats émis par une autorité de certification ou peut contenir des éléments révoquant plusieurs autorités de certification.
- 3.3.20 système de chiffrement:** ensemble de transformations d'un texte en clair pour obtenir un texte chiffré et réciproquement, le choix de la ou des transformations particulières à utiliser se faisant au moyen de clés. Les transformations sont définies en général par un algorithme mathématique.
- 3.3.21 confidentialité des données:** ce service peut être utilisé pour protéger des données contre une divulgation non autorisée. Le service de confidentialité des données est pris en charge par le cadre d'authentification. Il peut être utilisé pour protéger des données contre les interceptions.
- 3.3.22 délégation:** transfert d'un privilège d'une entité détentrice vers une autre entité.
- 3.3.23 itinéraire de délégation:** séquence ordonnée de certificats qui peuvent, conjointement à l'authentification de l'identité du déclarant, être traités pour vérifier l'authenticité d'un privilège de ce déclarant.
- 3.3.24 liste CRL delta (liste dCRL):** liste de révocation partielle contenant uniquement des éléments pour des certificats dont le statut de révocation a été modifié depuis la publication de la liste CRL de base référencée.
- 3.3.25 entité finale:** sujet d'un certificat qui utilise sa clé privée à d'autres fins que la signature de certificats ou entité qui est un participant faisant confiance.
- 3.3.26 liste de révocation de certificat d'attribut d'entité finale (EARL, *end-entity attribute certificate revocation list*):** liste de révocation contenant une liste de certificats d'attribut émis à destination de détenteurs, qui ne sont pas également des autorités d'attribut et qui ne sont plus considérés comme valides par l'émetteur du certificat.
- 3.3.27 liste de révocation de certificat de clé publique (EPRL, *end-entity public-key certificate revocation list*):** liste de révocation contenant une liste de certificats de clé publique, émise à destination de sujets qui ne sont pas également des autorités de certification, et qui ne sont plus considérés comme valides par l'émetteur du certificat.
- 3.3.28 variables d'environnement:** caractéristiques d'une politique nécessaires pour une décision d'autorisation, qui ne sont pas contenues dans des structures statiques mais qui sont accessibles localement par un vérificateur de privilège (par exemple, le jour et l'heure ou le solde actuel d'un compte).
- 3.3.29 liste CRL complète:** liste de révocation complète contenant des éléments pour tous les certificats qui ont été révoqués pour le domaine d'application donné.
- 3.3.30 fonction de hachage:** fonction (mathématique) qui fait correspondre un argument pris dans un domaine étendu (éventuellement très étendu) à une valeur appartenant à un domaine plus réduit. Une "bonne" fonction de hachage est telle que l'application de la fonction à un ensemble (étendu) d'arguments du premier domaine fournira des valeurs réparties de manière égale (apparemment aléatoire) dans le second domaine.
- 3.3.31 détenteur:** entité qui a reçu la délégation d'un privilège, soit directement de la source d'autorité, soit indirectement par le biais d'une autre autorité d'attribut.
- 3.3.32 liste CRL indirecte (iCRL, *indirect CRL*):** liste de révocation qui contient au moins une information de révocation concernant des certificats émis par des autorités autres que l'émetteur de cette liste.
- 3.3.33 agrément de clé:** méthode de négociation en ligne de la valeur d'une clé sans transfert de cette dernière, même sous forme chiffrée, par exemple en utilisant la méthode Diffie-Hellman (se référer à ISO/CEI 11770-1 pour plus d'informations concernant les procédés d'agrément de clé).
- 3.3.34 méthode d'objet:** action pouvant être invoquée pour une ressource (par exemple, un système de fichier peut disposer de méthodes objet de lecture, d'écriture et d'exécution).
- 3.3.35 fonction non réversible:** fonction mathématique facile à calculer, mais qui, pour une valeur quelconque  $y$  du domaine image, il est difficile de trouver une valeur  $x$  du domaine source telle que  $f(x) = y$ . Il peut exister un nombre réduit de valeurs de  $y$  pour lesquelles le calcul de  $x$  est trivial.